

Le conseil municipal a tranché

Mignerette a dit non aux éoliennes

L'association créée en janvier 2009, dont l'objet, comme son nom l'indique, est la protection du patrimoine et de l'environnement de Mignerette, ayant eu « vent » des démarches de plusieurs sociétés installatrices d'éoliennes, a obtenu gain de cause.

Son président Bernard Kessler-Cagger, qui s'était inquiété de l'impact que ce genre d'installations de 150 m de hauteur pouvait occasionner sur la vie de la commune, vient d'annoncer la bonne nouvelle.

Pour évaluer comment la population ressentait la modification éventuelle de son paysage par l'installation d'un parc éolien, les habitants ont été questionnés sous forme de pétition. Au total, 200 signatures ont été récoltées, se positionnant contre la présence d'éoliennes à Mignerette. Une

position très majoritaire quand on sait que 254 résidents adultes ont été répertoriés lors du dernier recensement.

Mignerette, plus petit village de la Communauté de communes des Quatre-Vallées, est fier de sa réserve écologique du marais (classé Natura 2000), de son église du XIIIe siècle et de son château de La Planchette qui accueille depuis quelques années des milliers de visiteurs.

L'association a donc mené une enquête pour cerner le problème et son président a distribué une notice d'information sur le sujet à chaque habitant de la commune.

Le président remercie chaleureusement tous ces gens qui lui ont confié leur signature mais aussi le conseil municipal qui, par un vote à bulletins secrets, a rejeté l'éventualité de l'implantation d'un parc éolien.



Les éoliennes ne viendront pas stationner aux abords de Mignerette